



LIEUTENANT

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du capitaine, le lieutenant assiste ce dernier dans la coordination et la supervision de l'ensemble des activités et des ressources de l'équipe qui lui sont confiées et dans l'application intégrale des directives et décisions émanant de la direction.

DESCRIPTION DES PRINCIPALES TÂCHES

Le lieutenant collabore à la mise en œuvre et à la diffusion des politiques et directives du service.

À ce titre, il :

- ⌞ Est responsable du travail qui doit être effectué en caserne comme l'inspection et l'entretien du matériel, le nettoyage des casernes, des véhicules et équipements;
- ⌞ Propose et met en œuvre des plans de formation afin de maximiser la formation et l'expertise des ressources dont il a la responsabilité;
- ⌞ Dirige, en collaboration avec les capitaines, les entraînements requis;
- ⌞ Assure l'application des directives, politiques et procédures du Service, prend les mesures appropriées en cas de manquement et fait rapport à son supérieur;
- ⌞ Informe son supérieur de toute anomalie pouvant affecter les procédures de lutte contre les incendies;
- ⌞ Recommande à son supérieur toute recommandation jugée nécessaire pour le bon fonctionnement du service;
- ⌞ Compile tous les renseignements jugés nécessaires pour accomplir les tâches;
- ⌞ Fait partie du personnel cadre du Service et de ce fait, participe aux comités de planification et de gestion convoqués par son supérieur; fait rapport des événements et des développements survenus dans son domaine d'activités; formule toutes les recommandations appropriées et soumet ses projets;
- ⌞ Identifie les besoins de formation professionnelle du personnel et élabore les programmes appropriés et les diffuse au besoin en collaboration avec son supérieur qui est le responsable de la formation;
- ⌞ Réquisitionne le matériel nécessaire à ses activités et aux activités de sa division; assure l'utilisation rationnelle et l'entretien de l'équipement mis à la disposition de sa division, effectue en ce sens les contrôles et démarches nécessaires;
- ⌞ Contrôle les rapports soumis à son approbation par ses subalternes; prépare et transmet ceux prescrits à son niveau;
- ⌞ Participe à l'évaluation du personnel en lien avec ses activités et répond de la performance de ses subalternes. Est aussi responsable de la discipline;
- ⌞ Avise son supérieur de la perte ou du bris de toute pièce d'équipements;

- ⤵ Jusqu'à l'arrivée d'un officier supérieur, le lieutenant est la personne responsable de toute situation d'urgence où il aura à répondre;
- ⤵ Organise les horaires de travail en collaboration avec le capitaine de l'équipe;
- ⤵ À la demande de son supérieur, exécute les tâches qui lui sont confiées lors de situations d'urgence ou spéciales.
- ⤵ Accomplit toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un certificat de Pompier II de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) ou un diplôme d'études professionnelles en Intervention incendie décerné par le Ministère de l'Éducation;

Posséder la formation collégiale du cours de Gestion (Profils 2) en sécurité incendie ou la certification d'Officier I, décerné par l'École nationale des pompiers du Québec. (ENPQ);

Possède une ou des accréditations d'instructeur en sécurité incendie ou l'équivalent ;

Posséder une très bonne connaissance du cadre légal réglementaire et normatif;

Avoir de l'habilité et des aptitudes à diriger efficacement des ressources et à rédiger des rapports clairs et concis;

Faire preuve d'une capacité à agir avec efficacité et à prendre des décisions appropriées lors de situations difficiles ou complexes;

Posséder les applications Windows, suite Office et être en mesure de les utiliser adéquatement;

Faire preuve de tact, de courtoisie et savoir maintenir de bonnes relations interpersonnelles;

Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A valide;

Posséder une expérience de cinq (5) années dans un service d'incendie;

S'engage à compléter dans un délai raisonnable un certificat d'officier II et un AEC en techniques de prévention des incendies.

SALAIRE ET CLASSIFICATION

Selon les conditions de travail du personnel cadre et de soutien de la Ville de Drummondville. La classe salariale I4 soit entre 53 940 \$ et 62 948 \$.

Remarque

L'employeur se réserve le droit de tenir des tests physiques, théoriques ou pratiques, selon le cas.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 3 mars 2010, 16h00 en mentionnant le titre du poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Drummondville
A/S Service des ressources humaines
415, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G8

Courriel : ressourceshumaines@ville.drummondville.qc.ca
Télécopieur : 819 478-0135

Nous souscrivons au principe d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin dans le texte ne sert qu'à alléger la lecture. Nous remercions toutes les personnes qui postuleront, mais ne pourrons communiquer qu'avec celles retenues pour une entrevue.